



**Comité De Badminton  
Rhône - Lyon Métropole**



**Règlement – Annexe 4**

Entrée en vigueur : 01/09/2024

Validité : permanente

Secteur : Vie Sportive

Nombre de pages : 1

**SECTEUR VIE SPORTIVE - COMMISSION DEPARTEMENTALE COMPETITIONS**

**FZ FORZA CHAMPIONNAT DU RHÔNE - LYON METROPOLE INTERCLUBS JEUNES  
SAISON 2024 / 2025**

### **ORDRE DES MATCHS D'UNE RENCONTRE**

Le juge-arbitre choisit l'ordre des matchs en tenant compte de l'ordre suivant (article 3.2, page 5) :

**Simple Hommes – Simple Dames – Double Hommes – Double Dames – Double Mixte**

**Simple Dames – Simple Hommes – Double Dames – Double Hommes – Double Mixte**

**Double Mixte – Simple Hommes – Simple Dames – Double Hommes – Double Dames**

**Double Mixte – Simple Dames – Simple Homme – Double Dames – Double Hommes**

Les ordres de matchs seront pris en compte dans l'ordre et chacun leur tour suivant les compositions des équipes pour déterminer l'ordre des matchs de la rencontre.

Le 1<sup>er</sup> ordre des matchs qui évite à un joueur de jouer 2 matchs consécutifs est appliqué. Dans le cas où un joueur doit jouer 2 matchs consécutifs, l'ordre des matchs n°1 est appliqué et un temps de repos d'un minimum de 20 min est laissé si nécessaire entre le DD et le MX.

Dans le cas où plus d'un terrain est disponible pour jouer la rencontre et dans la mesure du possible, le JA dispose de la latitude nécessaire pour lancer un 2<sup>ème</sup> match sur un autre terrain voisin afin de favoriser la cohésion de groupe.

Tous les matchs de la même rencontre doivent être joués, quelque soit le stade de la compétition.